

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 19 décembre 2024

Date de l'annonce publique : 09/12/2024

Date de la convocation des conseillers : 09/12/2024

Mode de participation

Présences	12	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompi-gnoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	1	Carelli, Sandra (conseillère), procuration donnée au conseiller DAMY.
Absences	1	Excusés : Carelli, Sandra (conseillère). Non excusés : Néant.
Référence		CC.2024-12-19 - 1.04
Point de l'ordre du jour		1.04
Objet		Acte notarié - Acquisition par la Commune - Maison d'habitation sis à Roeser - 595/1771

Le conseil communal,

Vu l'acte du 12 décembre 2024, établi par Me Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à l'acquisition d'un immeuble en copropriété sis à Roeser dans un but d'utilité publique à savoir l'extension future de la Maison communale ;

Acte n° 26727 authentifiant l'opération immobilière suivante conclue avec les consorts BIREN :

Acquisition d'un immeuble en copropriété sis à Roeser, 38, Grand-rue, inscrit au cadastre comme suit :

- Commune de Roeser, section F de Roeser -

Numéro 595/1771, lieu-dit: "Grand-rue", place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 04 ares 11 centiares ;

Considérant que l'acquisition a eu lieu pour et moyennant le prix de 2.000.000,00 euros ;

Vu la délibération du conseil communal du 15 juillet 2024 portant approbation du compromis de vente relatif à l'acquisition susvisée (réf. MAI : TI01-2024-A101) ;

Vu l'article 4/650/221311/99001 du budget communal ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **par onze (11) voix et deux (2) abstentions**

D'approuver l'acte n°26727 du 12 décembre 2024, établi par Me Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à l'acquisition d'un immeuble en copropriété sis à Roeser.

Sollicite la transmission obligatoire de la présente délibération en vertu de l'article 105 (1) 2° de la loi communale modifiée.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le vendredi 20 décembre 2024


Le bourgmestre,


Le secrétaire communal ff,